

Fiducie canadienne de bourses d'études Régime d'épargne collectif

États financiers semestriels

30 avril 2022

Non audités



Table des matières

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2
Tableaux des flux de trésorerie	3
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	4
Notes annexes	6
Droits au remboursement des frais de souscription (Annexe I du Tableau complémentaire I)	14

États financiers semestriels non audités

Les états financiers semestriels ci-inclus n'ont pas été examinés par les auditeurs externes du Régime, conformément aux normes de certification s'appliquant à l'examen d'états financiers intermédiaires.

États de la situation financière

Au 30 avril 2022 et au 31 octobre 2021

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
		(audité)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 783 \$	3 322 \$
Placements (note 4 et Tableau complémentaire I)	84 397	89 218
Produits à recevoir et autres débiteurs	172	4 764
	88 352	97 304
Passif		
Créditeurs pour les titres achetés	2 259	–
Créditeurs et charges à payer	2 213	2 744
	4 472	2 744
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	83 880	94 560
Représenté par :		
Fonds non discrétionnaires		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	13 933	17 804
Dépôts des souscripteurs (note 7)	19 348	21 377
Subventions gouvernementales	25 077	26 489
Revenu tiré des subventions gouvernementales	25 457	28 134
Droits au remboursement des frais de souscription (note 9)	3 317	2 951
Fonds général (note 8)	(2 841)	(2 371)
Profits latents	(411)	176
	83 880 \$	94 560 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA
Administrateur



Sherry J. MacDonald, CPA, CA
Administratrice

États du résultat global

Pour les semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Produits		
Intérêts	650 \$	791 \$
Profits (pertes) réalisés à la vente de placements	(178)	140
Variation des profits (pertes) latents	(2 435)	1 633
Dividendes	368	1 578
	(1 595)	4 142
Charges		
Frais d'administration et frais de tenue de compte (note 3a)	254	376
Frais de gestion de portefeuille	30	83
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	14	14
Honoraires du comité d'examen indépendant	1	1
	299	474
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	(1 894)\$	3 668 \$

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, au début de la période	94 560 \$	137 115 \$
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	(1 894)	3 668
Transferts à des régimes internes et externes	(756)	(1 370)
	(2 650)	2 298
Encaissements		
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	52	2
Décaissements		
Diminution nette des dépôts des souscripteurs (note 7)	(2 029)	(3 103)
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)		-
Paiements aux bénéficiaires		
Paievements d'aide aux études	(3 171)	(4 006)
Subventions gouvernementales	(2 620)	(3 245)
Remboursement des frais de souscription	(9)	(232)
Remboursement de produits	(253)	(285)
Total des paiements aux bénéficiaires	(6 053)	(7 768)
Encaissements moins décaissements	(8 030)	(10 869)
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(10 680)	(8 571)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, à la fin de la période	83 880 \$	128 544 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Activités d'exploitation		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	(1 894)\$	3 668 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
(Profits) pertes réalisés à la vente de placements	178	(140)
Variation des (profits) pertes latents	2 435	(1 633)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution des produits à recevoir et autres débiteurs	4 592	1 360
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(531)	842
Achats de placements	(38 487)	(65 124)
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	43 006	58 352
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	9 299	(2 675)
Activités de financement		
Transferts à des régimes internes et externes	(756)	(1 370)
Subventions gouvernementales nettes reçues (remboursées)	-	2
Diminution nette des dépôts des souscripteurs (note 7)	(2 029)	(3 103)
Paievements aux bénéficiaires	(6 053)	(7 768)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(8 838)	(12 239)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	461	(14 914)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de la période	3 322	22 172
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période	3 783	7 258
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Impôt déduit à la source	-	-
Intérêts reçus	5 242	831

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 30 avril 2022

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)	Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations						Obligations (suite)					
Fédérales – 67,2 %						Provinciales – 19,3 % (suite)					
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 sept. 2023	2 000	1 992	2 092	Province du Nouveau-Brunswick	2,60	14 août 2026	200	195	214
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 déc. 2023	1 850	1 846	1 916	Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2,30	2 juin 2025	150	146	160
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,90	15 juin 2024	2 500	2 505	2 635	Province de l'Ontario	2,85	2 juin 2023	400	401	417
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,80	15 déc. 2024	1 000	972	1 050	Province de l'Ontario	2,60	8 sept. 2023	1 000	999	1 050
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 mars 2025	1 600	1 583	1 701	Province de l'Ontario	3,50	2 juin 2024	1 000	1 012	1 089
Fiducie du Canada pour l'habitation	0,95	15 juin 2025	1 000	940	1 006	Province de l'Ontario	2,60	2 juin 2025	950	936	1 017
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,95	15 déc. 2025	2 500	2 409	2 598	Province de l'Ontario	1,75	8 sept. 2025	600	574	628
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,25	15 juin 2026	3 000	2 793	2 945	Province de l'Ontario	8,50	2 déc. 2025	1 000	1 178	1 329
Fiducie du Canada pour l'habitation	–	15 sept. 2026	900	858	862	Province de l'Ontario	2,40	2 juin 2026	1 300	1 262	1 373
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,55	15 déc. 2026	400	374	395	Province de l'Ontario	–	8 sept. 2026	500	463	465
Gouvernement du Canada	–	12 mai 2022	2 250	2 248	2 248	Province de l'Ontario	1,85	1 ^{er} févr. 2027	300	282	299
Gouvernement du Canada	–	9 juin 2022	4 200	4 193	4 193	Province de Québec	–	16 juill. 2022	300	299	299
Gouvernement du Canada	–	23 juin 2022	2 000	1 997	1 997	Province de Québec	3,00	1 ^{er} sept. 2023	1 000	1 004	1 052
Gouvernement du Canada	–	21 juill. 2022	2 375	2 368	2 369	Province de Québec	3,75	1 ^{er} sept. 2024	1 000	1 019	1 106
Gouvernement du Canada	–	4 août 2022	11 000	10 958	10 960	Province de Québec	2,75	1 ^{er} sept. 2025	700	693	756
Gouvernement du Canada	0,25	1 ^{er} mai 2023	2 300	2 249	2 298	Province de Québec	2,50	1 ^{er} sept. 2026	700	682	747
Gouvernement du Canada	2,00	1 ^{er} sept. 2023	3 200	3 178	3 329	Province de la Saskatchewan	0,80	2 sept. 2025	500	464	494
Gouvernement du Canada	0,75	1 ^{er} févr. 2024	2 800	2 711	2 762				16 470	17 730	
Gouvernement du Canada	1,50	1 ^{er} mai 2024	3 200	3 128	3 195	Municipales – 2,2 %					
Gouvernement du Canada	0,75	1 ^{er} oct. 2024	1 500	1 433	1 508	Ville de Montréal	3,00	1 ^{er} sept. 2025	500	538	538
Gouvernement du Canada	–	1 ^{er} sept. 2025	1 000	929	933	Municipalité régionale de York	2,60	15 déc. 2025	500	531	531
Gouvernement du Canada	0,50	1 ^{er} sept. 2025	1 000	990	996	Municipalité régionale de Niagara	–	30 juin 2022	250	249	249
Gouvernement du Canada	0,25	1 ^{er} mars 2026	2 500	2 275	2 422	Municipalité régionale de Niagara	–	30 déc. 2022	150	147	148
Gouvernement du Canada	1,00	1 ^{er} sept. 2026	1 200	1 115	1 209	Municipalité régionale de Niagara	–	30 juin 2023	200	193	196
Gouvernement du Canada	1,25	1 ^{er} mars 2027	1 325	1 235	1 284	Municipalité régionale de Niagara	–	30 juin 2024	250	233	241
				57 279	58 903					1 891	1 903
Provinciales – 19,3 %						De sociétés – 6,9 %					
Province de l'Alberta	2,65	1 ^{er} sept. 2023	300	300	309	407 International Inc.	2,47	8 sept. 2022	300	300	304
Province de l'Alberta	2,35	1 ^{er} juin 2025	200	196	214	AltaGas Ltd.	2,61	16 déc. 2022	100	100	102
Province de l'Alberta	4,45	15 déc. 2025	1 000	1 040	1 144	AltaLink, LP	3,67	6 nov. 2023	75	75	79
Province de la Colombie-Britannique	–	8 sept. 2023	174	167	170	La Banque de Nouvelle-Écosse	2,38	1 ^{er} mai 2023	250	255	255
Province de la Colombie-Britannique	3,30	18 déc. 2023	700	706	750	Brookfield Infrastructure Partners LP	3,32	22 févr. 2024	50	50	52
Province de la Colombie-Britannique	2,15	3 juin 2024	200	197	209	Caisse centrale Desjardins	2,39	25 août 2022	300	300	305
Province de la Colombie-Britannique	2,85	18 juin 2025	200	199	220	Calloway REIT Inc.	3,99	30 mai 2023	115	115	120
Province de la Colombie-Britannique	2,30	18 juin 2026	300	290	318	Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,43	9 juin 2023	170	168	174
Province du Manitoba	3,30	2 juin 2024	500	504	538	Canadian Tire Corp Ltd.	3,17	6 juill. 2023	75	75	77
Province du Manitoba	2,45	2 juin 2025	500	490	530	Canadian Western Bank	1,57	14 sept. 2023	150	146	151
Province du Manitoba	2,55	2 juin 2026	300	293	320	Caterpillar Financial Services Limited	2,09	12 sept. 2022	300	300	304
Province du Nouveau-Brunswick	1,80	14 août 2025	500	479	513	Central 1 Credit Union	2,58	6 déc. 2023	70	69	72
						Daimler Canada Finance Inc.	2,57	22 nov. 2022	300	300	306
						Daimler Canada Finance Inc.	2,54	21 août 2023	75	74	77
						Enbridge Inc.	3,94	13 janv. 2023	100	101	104
						EPCOR Utilities Inc.	1,95	8 juill. 2022	450	450	454
						Banque Équitable	2,95	26 sept. 2022	100	100	102

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

(suite)

Au 30 avril 2022

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations (suite)					
De sociétés – 6,9 % (suite)					
First Capital Realty Inc.	3,95	5 déc. 2022	100	101	103
Fortified Trust	2,34	23 janv. 2023	300	299	306
Fortified Trust	2,56	23 mars 2024	75	74	77
Glacier Credit Card Trust	3,14	20 sept. 2023	150	150	156
Honda Canada Finance Inc.	2,54	1 ^{er} mars 2023	300	307	307
Hydro One Inc.	2,54	5 avril 2024	50	49	52
Hydro-Québec	9,63	15 juill. 2022	90	92	97
Inter Pipeline Ltd.	3,78	30 mai 2022	750	763	763
Inter Pipeline Ltd.	2,73	18 avril 2024	50	49	51
John Deere Canada Funding Inc.	2,63	21 sept. 2022	300	301	306
John Deere Financial Inc.	2,46	4 avril 2024	50	49	51
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	2,84	12 janv. 2023	100	100	103
Banque Nationale du Canada	2,98	4 mars 2024	50	49	52
Pembina Pipeline Corporation	2,99	22 janv. 2024	50	49	52
Fonds de placement immobilier					
RioCan	3,73	18 avril 2023	145	145	150
Toyota Crédit Canada Inc.	2,64	27 mars 2024	75	74	77
Ventas Canada Finance Limited	2,80	12 avril 2024	50	49	52
VW Credit Canada Inc.	3,70	14 nov. 2022	225	226	232
				5 904	6 025
Total des placements à revenu fixe – 95,6 %			81 544	84 561	
Total des placements – 95,6 %			81 544	84 561	
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 4,4 %			3 739	3 739	
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %			85 283	88 300	
Répartition des placements (note 4)					
Droits au remboursement des frais de souscription (annexe I)				2 853	3 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie (annexe I)				44	44
Total du fonds de placement			88 180	91 609	
Représenté par :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				3 783	
Placements, à la juste valeur				84 397	
			88 180		

Notes annexes

Semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le Régime d'épargne collectif de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime ») est un régime d'épargne-études collectif qui a été établi le 1^{er} septembre 1991. Le Régime n'est plus en vente depuis juin 2001. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré par Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), auparavant Consultants C.S.T. inc., une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des frais de souscription et des frais de tenue de compte sont déduits des cotisations versées par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur :

- i) au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire est devenu un étudiant admissible à recevoir le premier paiement d'aide aux études (« PAE »);
- ii) au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire n'est pas encore devenu un étudiant admissible, auquel cas le bénéficiaire renoncera à toutes les subventions gouvernementales (comme il est décrit ci-dessous); ou
- iii) au moment de la résiliation de la convention.

Le revenu de placement réalisé sur le solde du capital des souscripteurs sert au versement des PAE à des étudiants admissibles. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant le Programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCEE »), le Bon d'études canadien (le « BEC ») et l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles avec leurs PAE.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis; après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne

sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

Note 2. Principales méthodes comptables

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 8 juin 2022.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Le Régime classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des passifs financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et de ces passifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et des passifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées au poste Variation des profits (pertes) latents dans les états du résultat global. Lorsqu'un actif financier ou un passif financier classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est vendu, l'écart entre le produit de la vente et la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale du titre est comptabilisé dans le poste Profits (pertes) réalisés à la vente de placements dans les états du résultat global.

Les actifs financiers et les passifs financiers qui sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée de tout coût additionnel directement attribuable à l'acquisition ou à l'émission. Les actifs financiers au coût amorti sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur. Les produits d'intérêts, y compris l'amortissement des surcotes et des décotes sur les titres évalués au coût amorti, sont comptabilisés dans les produits d'intérêts. Les gains ou les pertes de valeur comptabilisés à l'égard des titres au coût amorti sont comptabilisés

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

dans les états du résultat global. Lorsqu'un instrument de créance évalué au coût amorti est vendu, l'écart entre le produit de la vente et le coût amorti du titre au moment de la vente est comptabilisé dans le poste Profits (pertes) réalisés à la vente de placements dans les états du résultat global.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾
Placements, au coût amorti	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾

ⁱ⁾ Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction.

ⁱⁱ⁾ Les actifs financiers classés au coût amorti, y compris les instruments de créance et les actifs financiers non dérivés, sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et au moment de l'acquisition ne sont pas acquis principalement à des fins de transaction. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ⁱⁱⁱ⁾ Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers

résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

d) Évaluation des placements

Les placements incluent les montants des placements à la juste valeur et au coût amorti.

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions, les fonds négociés en bourse (les « FNB ») et les fonds communs.

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché. Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

Les placements dans des fonds communs utilisés en vue du paiement des droits au remboursement des frais de souscription (les « droits au RFS ») dont il est question à la note 9 sont évalués aux valeurs liquidatives des fonds communs à la date d'évaluation, étant donné que celles-ci représentent la valeur que le Régime pourrait recevoir à la suite du rachat des parts qu'il détient dans les fonds communs.

La note 10 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

e) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu fixe qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

f) Dépôts des souscripteurs, frais de souscription et frais de tenue de compte

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers, déduction faite des frais de souscription et des frais de tenue de compte. Ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Les frais de souscription ont été déduits des dépôts des souscripteurs et perçus sur une période pouvant aller jusqu'à 32 mois à compter de la date du

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Dépôts des souscripteurs, frais de souscription et frais de tenue de compte (suite)

dépôt initial. Les frais de tenue de compte sont payés annuellement à la Fondation à même les dépôts de ces souscripteurs et sont comptabilisés sur la durée de l'exercice.

g) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

i) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

j) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Les estimations, les hypothèses et les jugements qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont ceux qui sont utilisés pour l'évaluation des droits au RFS. D'autres renseignements sur l'évaluation des droits au RFS sont présentés à la note 9b).

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à Épargne CST, en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement, la

responsabilité d'administrer le Régime. La convention est renouvelable annuellement le 1^{er} novembre.

Les frais d'administration et frais de tenue de compte sont versés à la Fondation. Les frais d'administration sont des frais annuels de 0,5 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci, ainsi que des placements utilisés pour financer les droits au RFS (le « Fonds de RFS »).

Au cours du semestre clos le 30 avril 2022, un montant de 254 \$ a été comptabilisé à titre de frais de tenue de compte et de frais d'administration (2021 – 376 \$). Les frais d'administration et les frais de tenue de compte inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2022 s'élevaient à néant (31 octobre 2021 – néant).

Les frais de souscription ont été versés par les souscripteurs et déduits de leurs cotisations. Conformément à la convention de distribution, la Fondation a convenu de verser une partie des frais de souscription perçus auprès des souscripteurs dans le Fonds de RFS chaque année afin de s'acquitter des paiements des droits au RFS à la date de leur échéance. Il revient à la Fondation de verser aux bénéficiaires du Régime les remboursements de frais de souscription promis. Toute insuffisance dans les actifs pour s'acquitter des paiements des droits au RFS sera financée par la Fondation (se reporter à la note 9).

b) Paiements pour le financement du déficit du RFS versés par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études

Au cours du semestre clos le 30 avril 2022, la Fondation a versé des paiements pour le financement du déficit de néant (2021 – néant) au Fonds de RFS (se reporter à la note 9b).

c) Honoraires versés pour les services d'un comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant offre des services indépendants d'examen et de surveillance des conflits d'intérêts liés à la gestion des Régimes. Au cours du semestre clos le 30 avril 2022, le Régime a comptabilisé une charge de 1 \$ (2021 – 1 \$) pour les services du comité d'examen indépendant. Les honoraires du comité d'examen indépendant inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2022 s'élevaient à néant (31 octobre 2021 – néant).

d) Honoraires versés pour superviser et encadrer les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 8 \$ (2021 – 8 \$) facturé par Épargne CST au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Les Créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 4 \$ à payer à Épargne CST au 30 avril 2022 (31 octobre 2021 – 4 \$) relativement à ces charges.

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille et dans l'annexe I de ce tableau, qui est expliquée ci-dessous.

Le montant reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Les placements utilisés pour financer les droits au RFS du Régime d'épargne collectif et du Régime Avantage CST (auparavant le Régime d'épargne collectif de 2001) équivalant à 100 % des frais de souscription versés sont gérés dans un Fonds de RFS distinct (se reporter à l'Annexe I du Tableau complémentaire I). Les avoirs et le revenu du Fonds de RFS sont attribués au Régime en fonction de sa quote-part des droits au RFS.

Les restrictions relatives aux normes générales de placement incluses dans la politique nationale no 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ne s'appliquent pas aux actifs détenus dans le Fonds de RFS.

Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et aux mandats de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la duration, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement	
	30 avr. 2022	31 oct. 2021
Moins de 1 an	30 %	36 %
De 1 an à 3 ans	36 %	36 %
De 3 à 5 ans	31 %	24 %
Plus de 5 ans	1 %	2 %
Total des titres de créance	98 %	98 %

Au 30 avril 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 88 180 \$ (31 octobre 2021 – 92 540 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 1 555 \$ (31 octobre 2021 – 1 696 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 1 470 \$ (31 octobre 2021 – 1 586 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les FNB du Régime, ainsi que le Fonds de RFS, qui représentaient 2 % du total du fonds de placement au 30 avril 2022

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

(31 octobre 2021 – 2 %). Le risque lié à la composante actions du Fonds de RFS est géré par la sélection des titres et par une gestion active de la part des gestionnaires externes dans les limites stipulées dans les politiques de placement approuvées et les mandats.

Au 30 avril 2022, si les prix des actions et des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, la juste valeur du total du fonds de placement indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'approximativement 15 \$ (31 octobre 2021 – 14 \$). Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d'une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L'exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous :

Notation	30 avril 2022		31 octobre 2021	
	% du total du fonds de placement	Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	42 %	36 958 \$	39 %	35 872 \$
AA/AA(élevée)/AA(faible)	17 %	14 970	19 %	17 595
A/A(élevée)/A(faible)	5 %	4 645	11 %	10 212
BBB	3 %	2 362	4 %	3 833
R-1	25 %	22 239	24 %	22 291
Non noté à court terme	6 %	5 547	1 %	651
Total des titres de créance	98 %	86 721 \$	98 %	90 454 \$

DBRS Morningstar a été la source principale pour l'obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor's Financial Services LLC et Moody's Investors Service, Inc.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires incluant les droits au RFS. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an. La Fondation verse une partie des frais de souscription perçus auprès des souscripteurs dans le Fonds de RFS chaque année afin de rembourser les montants des droits au RFS à la date de leur échéance.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Le Régime détient des fonds communs d'actions étrangères et des FNB qui représentent 2 % (31 octobre 2021 – 2 %) du total du fonds de placement. La juste valeur du total du fonds de placement du Régime augmenterait ou diminuerait d'environ 15 \$ (31 octobre 2021 – 14 \$) à la suite d'une dépréciation ou d'une appréciation de 1 % du taux de change du dollar canadien. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

Note 7. Dépôts des souscripteurs

La variation des dépôts des souscripteurs pour les semestres clos les 30 avril est la suivante :

	2022	2021
Païements des souscripteurs	21 \$	60 \$
Transferts de capital interrégimes	(1 034)	(1 654)
Frais de tenue de compte	(21)	(22)
Remboursement du capital	(995)	(1 487)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs	(2 029)	(3 103)
Solde, au début de la période	21 377	26 998
Solde, à la fin de la période	19 348 \$	23 895 \$

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 8. Fonds général et dons versés par la Fondation

La Fiducie canadienne de bourses d'études des Régimes d'épargne collectifs (la « Fiducie des Régimes d'épargne collectifs ») est une fiducie légale qui inclut le Régime d'épargne collectif et le Régime Avantage CST (les « Régimes »). Les Régimes sont enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre de régimes d'épargne-études. Le Fonds général est un compte distinct de la Fiducie des Régimes d'épargne collectifs qui obtient son revenu des sources suivantes :

- i) des produits réalisés sur le revenu cumulé des souscripteurs entre la date d'échéance des conventions des souscripteurs et celle à laquelle les fonds sont versés à des étudiants admissibles sous la forme de PAE;
- ii) des produits réalisés sur le revenu auquel ont renoncé les souscripteurs qui ont résilié leur convention avant l'échéance;
- iii) du revenu non réclamé par les bénéficiaires avant la date d'expiration des conventions;
- iv) des paiements de capital et de revenu non réclamés.

Selon l'acte de fiducie de la Fiducie des Régimes d'épargne collectifs, le Fonds général peut être utilisé pour financer les PAE pour des étudiants admissibles dans l'un ou l'autre des régimes de la Fiducie des Régimes d'épargne collectifs.

Les dons versés par la Fondation représentent un fonds commun discrétionnaire qui est partagé entre les Régimes. Ces fonds sont utilisés pour compléter les PAE lorsque le solde du Fonds général est épuisé. Le montant est réparti annuellement entre les Régimes, en fonction des paiements prévus pour chaque Régime.

Au 30 avril 2022, le solde du Fonds général inclus dans l'état de la situation financière affichait un déficit de 2 841 \$ (31 octobre 2021 – déficit de 2 371 \$).

Note 9. Remboursement des frais de souscription

a) Droits au remboursement des frais de souscription

Le Régime rembourse les frais de souscription aux bénéficiaires admissibles (les « droits au RFS ») à partir du Fonds de RFS, qui totalise 100 % des frais de souscription versés. Les droits au RFS sont versés avec le premier versement de PAE. Le montant total remboursé pour le semestre clos le 30 avril 2022 était de 9 \$ (2021 – 232 \$).

Au 30 avril 2021, le montant des droits au RFS de 3 317 \$ (31 octobre 2021 – 2 951 \$), indiqué dans les états de la situation financière, représentait le coût moyen des placements du Régime dans le Fonds de RFS de 3 309 \$ (31 octobre 2021 – 3 001 \$), ajusté pour tenir compte des fonds devant être transférés aux (provenant des) placements directs du Régime de néant [31 octobre 2020 – (58) \$] pour les paiements du RFS faits aux

bénéficiaires durant la période, majoré des intérêts courus de 8 \$ (31 octobre 2021 – 8 \$). La juste valeur des placements dans le Fonds de RFS au 30 avril 2022, ajustée pour tenir compte de ce qui précède, se chiffrait à 2 897 \$ (31 octobre 2021 – 3 126 \$). Le Fonds de RFS comprend des placements à la juste valeur de 2 853 \$ et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 44 \$, qui sont présentés dans l'état de la situation financière. L'écart entre la valeur actualisée des droits au RFS et la juste valeur du Fonds de RFS n'est pas comptabilisé dans les états financiers du Régime.

b) Évaluation des droits au remboursement des frais de souscription

Deux évaluations distinctes sont effectuées à l'égard des droits au RFS. En premier lieu, sur une base annuelle, une évaluation des droits au RFS est préparée en se fondant sur les meilleures estimations de la direction. Cette évaluation est utilisée pour estimer la situation de capitalisation courante des droits au RFS. La valeur actualisée des droits au RFS est déterminée en utilisant les taux de rendement des placements à long terme prévus et est fondée sur la politique de placement pour le Fonds de RFS, comme il est expliqué au paragraphe i) ci-dessous.

En deuxième lieu, une évaluation actuarielle est effectuée au minimum tous les deux ans afin de déterminer le caractère suffisant des actifs dans le Fonds de RFS et la pertinence de la politique de financement pour répondre aux exigences relatives aux droits au RFS dans les années à venir. Cette évaluation utilise les taux de rendement des placements à long terme prévus qui sont établis par la direction pour calculer la valeur actualisée des droits au RFS et pour projeter la croissance des actifs du Fonds de RFS afin de s'assurer que les droits au RFS futurs seront entièrement financés, tel qu'il est établi au paragraphe ii) ci-dessous.

i) Évaluation de la direction fondée sur ses meilleures estimations

Les hypothèses utilisées pour évaluer les droits au RFS illustrent la meilleure estimation de la direction des paiements futurs aux bénéficiaires et incluent des hypothèses à la fois économiques et non économiques. Les hypothèses non économiques incluent des considérations comme la résiliation de conventions avant l'échéance et la participation des étudiants admissibles dans l'encasement des PAE. L'hypothèse économique principale est le taux d'actualisation, qui correspond au taux de rendement des placements à long terme prévu du Fonds de RFS fondé sur la politique de placement approuvée par le comité de placement de la Fondation, soit 4,2 % au 31 octobre 2021 (31 octobre 2020 – 5,1 %). Étant donné que les conditions sous-jacentes varient au fil du temps, les hypothèses pourraient également changer, ce qui pourrait entraîner une variation significative de la valeur actualisée des droits au RFS.

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 9. Remboursement des frais de souscription (suite)

b) Évaluation des droits au remboursement des frais de souscription (suite)

i) Évaluation de la direction fondée sur ses meilleures estimations (suite)

La situation de capitalisation des droits au RFS était la suivante aux 31 octobre :

	2021	2020
Valeur actuelle des droits au RFS	3 176 \$	4 006 \$
Juste valeur du Fonds de RFS (note 9a)	3 176	15 505
Partie surcapitalisée des droits au RFS	– \$	11 499 \$

Une diminution ou augmentation de 1 % du taux d'actualisation utilisé augmenterait ou diminuerait la valeur actuelle des droits au RFS de 47 \$ ou de 44 \$, respectivement (55 \$ ou 52 \$ en 2020, respectivement).

ii) Évaluation actuarielle

Une évaluation actuarielle des droits au RFS du Régime a été effectuée en fonction des actifs et des obligations au 31 octobre 2020. Cette évaluation incluait des hypothèses à propos de la meilleure estimation de la direction relativement à la résiliation de conventions avant l'échéance et à la participation des étudiants admissibles dans l'encaissement de PAE. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des droits au RFS était fondé sur le taux de rendement des placements à long terme prévu de 4,4 %, ce qui s'est traduit par une obligation entièrement capitalisée. La Fondation a la responsabilité de verser aux bénéficiaires du Régime un remboursement de frais de souscription promis. Des exigences de capitalisation ont été établies par la Fondation pour s'assurer que les actifs sont suffisants pour répondre aux exigences futures de droits au RFS en utilisant les taux de rendement à long terme prévus, en se fondant sur la politique de placement approuvée par le comité de placement de la Fondation pour projeter la croissance de l'actif du Fonds de RFS. Toute insuffisance dans les actifs détenus pour s'acquitter du paiement des droits au RFS sera financée par la Fondation.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en 2023 et sera fondée sur les actifs et les obligations au 31 octobre 2022.

c) Modification d'une estimation – Affectation des actifs et du revenu au titre des droits au remboursement des frais de souscription

Le Régime et le Régime Avantage CST sont des régimes distincts appartenant à la Fiducie d'épargne collective. Les actifs

au titre des droits au remboursement des frais de souscription (les « actifs liés au RFS de 100 % ») pour le Régime et le Régime Avantage CST sont détenus dans le même compte de fiducie pour permettre une gestion efficiente des placements.

Dans le cadre de l'évaluation actuarielle de 2021, les actifs liés au RFS de 100 % ont été réaffectés entre le Régime et le Régime Avantage CST afin de refléter l'évaluation des droits au RFS effectuée au 31 octobre 2021. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, des actifs liés au RFS de 100 % de 12 227 \$ ont été réaffectés du Régime au Régime Avantage CST. Le revenu futur gagné sur les actifs liés au RFS de 100 % reflètera cette nouvelle affectation, mais il est impraticable d'estimer le montant de cette incidence sur les périodes ultérieures.

Note 10. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Le tableau suivant présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque catégorie du classement des instruments financiers. Aux fins de l'évaluation, ils sont comptabilisés à la juste valeur si les conditions nécessaires à la séparation sont remplies.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers au 30 avril 2022

	Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers évalués au coût amorti	Instruments financiers évalués au coût amorti		
Actifs financiers					
Équivalents de trésorerie ¹	– \$	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$
Placements	76 671	7 726	7 564	84 397	84 235
Autres actifs ²	–	172	172	172	172
Passifs financiers					
Autres passifs ³	– \$	4 472 \$	4 472 \$	4 472 \$	4 472 \$

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2022 et 2021

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 10. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir (suite)

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers au 31 octobre 2021

	Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers évalués au coût amorti	Instruments financiers évalués au coût amorti	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers					
Équivalents de trésorerie ¹	– \$	1 999 \$	1 999 \$	1 999 \$	1 999 \$
Placements	74 873	14 388	14 352	89 261	89 225
Autres actifs ²	–	5 254	5 254	5 254	5 254
Passifs financiers					
Autres passifs ³	– \$	2 744 \$	2 744 \$	2 744 \$	2 744 \$

1. La trésorerie et les soldes bancaires de (17) \$ (31 octobre 2021 – 1 404 \$) ont été exclus.
2. Les autres actifs se composent des débiteurs pour les titres vendus, des produits à recevoir et autres débiteurs et des subventions gouvernementales à recevoir.
3. Les autres passifs se composent des créditeurs pour les titres achetés et des créditeurs et charges à payer.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i) Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.

- ii) Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.

- iii) Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 30 avril 2022

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	75 212 \$	– \$	75 212 \$
Titres de capitaux propres, FNB et fonds communs d'actions	1 459	–		1 459
Total des placements, à la juste valeur	1 459 \$	75 212 \$	– \$	76 671 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2021

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	73 278 \$	– \$	73 278 \$
Titres de capitaux propres, FNB et fonds communs d'actions	1 595	–		1 595
Total des placements, à la juste valeur	1 595 \$	73 278 \$	– \$	74 873 \$

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 pour le semestre clos le 30 avril 2022 et l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Droits au remboursement de frais de souscription

Annexe I du Tableau complémentaire I

Inventaire du portefeuille

Au 30 avril 2022

(en milliers de dollars canadiens)

Conventions achetées avant le 2 octobre 2007

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations					
Fédérales – 6,1 %					
Blue Water Bridge Authority	6,41	9 juill. 2027	1 246	497	574
Gouvernement du Canada	0,25	1 ^{er} août 2022	1 545	1 540	1 541
Gouvernement du Canada	0,25	1 ^{er} mai 2023	3 310	3 238	3 271
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	6,45	30 juill. 2029	918	994	1 117
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	7,05	12 juin 2030	115	136	145
				6 405	6 648
Provinciales – 0,2 %					
Province du Nouveau-Brunswick	6,47	30 nov. 2027	171	185	204
				185	204
De sociétés – 41,8 %					
407 International Inc.	6,75	27 juill. 2039	164	190	225
407 International Inc.	7,13	26 juill. 2040	518	670	800
AT&T Inc.	4,85	25 mai 2047	1 487	1 347	1 492
Bank of America	1,65	15 sept. 2027	1 758	1 762	1 758
Banque de Montréal	4,30	26 nov. 2080	1 044	1 007	1 076
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,70	27 juill. 2081	548	479	548
Bankers Hall LP	4,38	20 nov. 2023	247	244	256
Bell Canada	-	15 mai 2034	496	251	272
Banque Canadienne Impériale de Commerce	-	4 mars 2025	225	222	225
Cogeco Communications inc.	2,99	22 sept. 2031	855	724	855
Concentra Banque	0,81	1 ^{er} nov. 2025	310	255	273
CSS Partnership	6,92	31 juill. 2042	175	203	228
Enbridge Gas Inc.	3,65	1 ^{er} avril 2050	991	843	1 028
Enbridge Inc.	4,57	11 mars 2044	1 499	1 299	1 483
First National Financial LP	0,82	1 ^{er} mai 2026	630	533	534
Société de financement GE Capital Canada	5,73	22 oct. 2037	404	440	387
Goldman Sachs Group, Inc.	2,12	29 avril 2025	641	630	641
Great-West Lifeco Inc.	3,60	31 déc. 2081	1 352	1 171	1 352
Heathrow Funding Ltd.	3,40	8 mars 2028	200	188	190
Heathrow Funding Ltd.	3,66	13 janv. 2031	1 662	1 505	1 680
InPower BC General Partnership	4,47	31 mars 2033	456	453	454
Les Compagnies Loblaw limitée	-	7 juin 2027	552	446	418
Les Compagnies Loblaw limitée	-	23 nov. 2027	174	136	129
Les Compagnies Loblaw limitée	6,54	17 févr. 2033	848	951	1 085
Société Financière Manuvie	3,38	19 juin 2081	1 381	1 199	1 381
Société Financière Manuvie	4,10	19 mars 2082	412	359	412
McCain Finance Limited	3,87	7 févr. 2023	737	747	737

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations (suite)					
De sociétés – 41,8 % (suite)					
MetLife Inc.	2,45	12 janv. 2029	1 658	1 478	1 653
Metropolitan Life Global Funding I	1,95	20 mars 2028	1 181	1 042	1 178
NAV Canada	-	1 ^{er} juin 2022	3	3	3
NAV Canada	-	1 ^{er} déc. 2022	3	3	3
NAV Canada	-	1 ^{er} juin 2023	3	3	3
NAV Canada	-	1 ^{er} déc. 2023	3	3	3
NAV Canada	-	1 ^{er} juin 2024	3	3	3
NAV Canada	-	1 ^{er} déc. 2024	3	3	3
NAV Canada	-	1 ^{er} juin 2025	3	2	2
NAV Canada	-	1 ^{er} déc. 2025	3	2	2
NAV Canada	-	1 ^{er} juin 2026	3	2	2
NAV Canada	-	1 ^{er} déc. 2026	3	2	2
NAV Canada	7,56	1 ^{er} mars 2027	392	434	492
NAV Canada	-	1 ^{er} juin 2027	75	66	66
Nestle Holdings, Inc.	2,19	26 janv. 2029	4 413	3 960	4 413
New York Life Global Funding	2,00	17 avril 2028	1 489	1 329	1 486
North Battleford Power LP	4,96	31 déc. 2032	700	730	809
Nova Gas Transmission Ltd.	9,90	16 déc. 2024	109	123	167
Ornge Issuer Trust	5,73	11 juin 2034	849	910	978
Pembina Pipeline Corporation	4,75	26 mars 2048	2 042	1 749	2 122
Plenary Properties LTAP LP	6,29	31 janv. 2044	796	924	1 010
Banque Royale du Canada	4,50	24 nov. 2080	1 048	1 020	1 074
Scotia Capitaux Inc.	-	1 ^{er} avril 2027	3 355	3 349	3 349
Shaw Communications Inc.	6,75	9 nov. 2039	973	1 077	983
Shaw Communications Inc.	4,25	9 déc. 2049	1 100	874	1 096
Sobeys Inc.	6,06	29 oct. 2035	510	540	618
Sobeys Inc.	6,64	7 juin 2040	100	112	140
Strait Crossing Development Inc.	6,17	15 sept. 2031	451	285	274
La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	6,30	15 mai 2028	41	45	50
La Financière Sun Life inc.	3,60	30 juin 2081	464	407	464
Suncor Énergie Inc.	3,10	24 mai 2029	245	223	261
Suncor Énergie Inc.	5,00	9 avril 2030	600	608	644
La Banque Toronto-Dominion	3,60	31 oct. 2081	455	395	455
TransCanada PipeLines Limited	1,31	9 juin 2024	286	283	286
TransCanada PipeLines Limited	8,29	5 févr. 2026	214	241	283
TransCanada PipeLines Limited	6,28	26 mai 2028	327	354	407
TransCanada PipeLines Limited	6,89	7 août 2028	117	130	146
TransCanada PipeLines Limited	4,33	16 sept. 2047	529	438	518
Transcontinental inc.	2,28	13 juill. 2026	350	320	350
University Health Network	5,64	8 déc. 2022	314	317	358

Droits au remboursement de frais de souscription (suite)

Annexe I du Tableau complémentaire I

Inventaire du portefeuille

Au 30 avril 2022

(en milliers de dollars canadiens)

Conventions achetées avant le 2 octobre 2007 (suite)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations (suite)					
De sociétés – 41,8 % (suite)					
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	6,35	15 oct. 2034	972	1 075	1 032
WTH Car Rental ULC	2,78	22 juill. 2024	380	373	395
				43 491	47 502
Total des placements à revenu fixe – 48,1 %				50 081	54 354

Titre	Nombre de titres	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Fonds commun d'actions – 50,4 %			
Fonds d'actions mondiales CC&L	2 815 861	52 428	62 922
Total des actions – 50,4 %		52 428	62 922
Total des placements – 98,5 %		102 509	117 276
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 1,5 %		1 581	1 581
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %		104 090	118 857
Total de la répartition des placements			
Régime d'épargne collectif		2 853	3 265
Régime Avantage CST		99 656	114 011
		102 509	117 276
Répartition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Régime d'épargne collectif		44	44
Régime Avantage CST		1 537	1 537
		1 581	1 581

Fiducie canadienne de bourses d'études

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1 877 333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

Épargne C.S.T. inc.
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux Investisseurs
155 Wellington Street West, 2^e étage
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, bureau 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à www.cst.org.

Au Québec, les régimes du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études sont distribués par Épargne C.S.T. inc., cabinet de courtage en plans de bourses d'études.

